

**SEANCE DU 22 janvier 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt deux janvier deux mille vingt et un à vingt heures sous la Présidence de Monsieur Didier GUENIN, Maire.

**Présents :** Mrs Didier Guénin, Jean-Paul Marathon, Eric Retaud, Bernard Gourier, Fabrice Mathey  
Mmes Béatrice Chéramy, Anita Cloud,

**Excusés :** Mr Albert Sourflais qui a donné pouvoir à Mr Jean Paul Marathon  
Mme Angélique Teillou qui a donné pourvoir a Mr Didier Guénin

**Absents :** Mr Gérard Saget et Mme Sylvie Fleuret

Mr Fabrice Mathey a été désigné secrétaire de séance.

**1°) REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-18 ;
- Considérant qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L.3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 1 de la loi du 14 novembre 2020 ;
- Considérant que pour assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 22 janvier 2021 dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur ;
- Considérant que le caractère public de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 22 janvier 2021 ne peut être satisfait, la commune de Buxières d'Aillac ne disposant pas de matériel pour fournir un accès des débats au public en direct et de manière électronique ;

Monsieur le Maire demande la réunion du Conseil Municipal à huis clos.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (09 voix pour)

. Décide de tenir la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2021 à huis clos.

**2°) APPROBATION COMPTE RENDU DU 11 décembre 2020**

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à faire connaître leurs observations éventuelles sur le compte-rendu de la réunion en date du 11 décembre 2020.

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

### **3°) BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT – CLOTURE DE L'OPERATION**

Monsieur Le Maire indique que le budget annexe lotissement ne fait plus apparaître aucun mouvement depuis plusieurs années.

Etant donné que le seul un terrain reste invendu, il ne s'avère plus nécessaire de maintenir un budget annexe au budget principal pour suivre les coûts des opérations.

D'autre part, la Direction des Finances Publiques incitent fortement les communes à clôturer les comptes « dormants » du fait des coûts des opérations de suivi.

Après s'être rapproché de la Trésorerie Monsieur le Maire propose au conseil municipal de clôturer le budget annexe lotissement au 31/12/2020 en effectuant les opérations suivantes :

- Reverser le solde du budget annexe lotissement dans le budget principal de la commune 2020
- Réincorporer la valeur du terrain dans l'actif du budget principal de la commune 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette opération implique la suppression de la TVA en cas de vente du terrain.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- De procéder à la clôture du budget lotissement selon les propositions ci-dessus
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire d'ordonner les écritures comptables en concertation avec les services de la Trésorerie

### **4°) : DEMANDE DE SUBVENTION 2021 « DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX » Réaménagement de l'ancien presbytère en deux logements locatifs.**

Monsieur Le Maire explique que les travaux de réaménagement de l'ancien presbytère en deux logements sont susceptibles de bénéficier d'une DETR 2021

Le Conseil municipal a délibéré à l'unanimité des membres présents par délibération 2020-068 pour

- Confirmer la décision d'engager les travaux de réaménagement de l'ancien presbytère
- D'inscrire au budget 2021 la somme de 80 000 € au titre du budget investissement
- De constituer une commission de suivi du projet

Toutefois, pour l'instruction du dossier il convient au Conseil municipal de délibérer pour approuver le plan de financement suivant :

- sollicitation d'une subvention FAR.....	9 000 €
- sollicitation D.E.T.R. ....	40 000 €
- fonds propres budget investissement .....	31 000 €

## **5°) : CONVENTION GRDF**

Monsieur Le Maire rappelle que pour satisfaire la demande de raccordement de l'unité de production de biométhane de l'ISDND de Gournay au réseau existant, GRDF doit poser un réseau de gaz sur la D990 depuis Jeu les Bois jusqu'au croisement de la D42.

Par courrier du 04 janvier 2021, GRDF s'est engagé à passer sous chaussée sur toute la portion où les trottoirs sont neufs dans l'agglomération de Buxières d'Aillac.

Ainsi, le principal obstacle levé, Monsieur Le Maire soumet la convention au Conseil Municipal aux fins de régularisation.

Après débats, le Conseil municipal à l'unanimité des voix

- Décide d'honorer la convention avec GRDF
- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire de signer ladite convention

## **6) : DESIGNATION DU CORRESPONDANT « TEMPETE » ENEDIS**

Dans le cadre de l'information des perturbations du réseau de distribution d'électricité il est demandé aux communes de désigner un correspondant « tempête » auprès d'ENEDIS.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures auprès des membres du Conseil Municipal présent.

Mr Fabrice MATHEY se propose

Le Conseil municipal à l'unanimité des voix valide la candidature de Mr Fabrice MATHEY

Monsieur le Maire est chargé de transmettre l'information auprès d'ENEDIS.

## **7) TRAVAUX D'ELAGAGE DES ARBRES ESPALANDES DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'entretien des espaces publics il devient nécessaire de procéder à l'élagage des arbres des esplanades de la Mairie et de la salle polyvalente.

En effet, les candélabres deviennent inopérants du fait qu'ils sont englobés dans le feuillage et d'autre part le chêne à proximité de l'aire de jeux pour enfants risque de menacer la sécurité publique.

Il sera mis à profit de ces travaux la réparation du toit de la « cabane toboggan ».

Un devis de la société LAFLEUR Emmanuel est proposé pour la somme de 3 150.00€

Après débats le Conseil Municipal à l'unanimité des voix

- Décide de procéder aux travaux d'élagage
- Donne autorisation à Monsieur le Maire de signer le devis

## **8) QUESTIONS DIVERSES :**

- Suppression de la Taxe Funéraire : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Loi N°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour l'année 2021 a abrogé l'article L2223-22 et le 9° du b de l'article L2331-3 du code général des collectivités territoriales. En conséquence de quoi la taxe d'inhumation ne peut plus être prélevée par les communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
  
- Chemins de randonnées : dans le cadre de la mise à jour des documents de sentiers de randonnées une rencontre avec les principaux partenaires : Agence d'attractivité de l'Indre, Comité départemental de randonnées pédestre, s'est déroulée à la Mairie le 14 janvier 2021.  
Une mise « à plat » des différents sentiers va être effectuée afin de les intégrer dans un plan intercommunal, procéder à la rénovation des balisages etc...  
Une prochaine réunion est prévue le 09 février prochain ou sera convié la société H2R qui en fonction de la décision du tribunal administratif de Bordeaux participera financièrement à la réalisation de la signalisation des chemins de randonnées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30